

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31004**

Intitulé

Magicien

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Le double fond

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Gérante

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

133 Musique, arts du spectacle, 134g Art et patrimoine ; Art et communication, 323v Production à caractère artistique : mise en scène

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le magicien est un artiste interprète qui met en scène et exécute un numéro ou un spectacle de prestidigitation, qu'il peut avoir entièrement ou partiellement conçu, visant à créer des illusions pour divertir, fasciner et provoquer l'émotion du public. Il fait appel à une ou plusieurs disciplines (magie de close-up, magie de salon ou magie de scène).

Il répète, installe son matériel scénique avant la représentation et adapte ses effets en fonction du type de public, du thème imposé, en intégrant les contraintes techniques, sécuritaires et règlementaires des espaces mis à sa disposition.

Il met en place et anime des activités culturelles, techniques ou ludiques en lien avec son art de magicien selon les besoins du public et la spécificité de la structure d'accueil.

Capacités attestées

Exécuter des tours de magie parmi les 5 disciplines principales de la magie (cartomagie, magie des pièces, mentalisme, magie pour enfants, magie de scène ou de salon)

Proposer des idées d'adaptation originales ou nouvelles

Scénariser de manière personnalisée l'histoire pour chaque tour : messages, histoire, émotions à faire passer, mise en scène cohérente par rapport au projet artistique dans son ensemble

Dérouler un questionnement méthodique en écoutant activement par la prise de notes et la reformulation

Situer le profil de son public en prenant compte du nombre de participants, de leur âge, de la présence de personnes en situation de handicap et de la langue parlée.

Organiser sa représentation pour répondre au thème et à l'événement en sélectionnant les tours et les costumes

Identifier les contraintes techniques liées au lieu de représentation, au matériel et équipement disponibles et à l'espace alloué à l'artiste

Développer des solutions alternatives par rapport aux éventualités les plus souvent observées (retard, lieu de prestation pas conforme à ce qui était prévu...)

Entretenir et vérifier l'état du matériel et des produits sélectionnés pour la représentation

Préparer et acheminer le matériel dans des conditions de sécurité grâce à un conditionnement sécuritaire (produits tranchants, inflammables...)

Mémoriser un tour en s'entraînant selon une méthode séquentielle

Contrôler, entretenir et développer ses capacités corporelles

S'échauffer avant la représentation en effectuant une série de mouvement avec les mains et le corps

Gérer le trac et le stress.

S'approprier l'espace et s'y adapter.

Capter l'attention du public dès le démarrage du numéro ou du spectacle dans les différentes conditions d'interprétations (spectacle, table à table, cocktail...)

Adapter son jeu au public concerné (profil et contexte)

Tenir compte de l'actualité et du contexte socio-culturel dans ses propositions de jeu.

Installer une dramaturgie autour du numéro en jouant un rôle

Prendre en compte les modifications éventuelles et les impondérables.

Animer un groupe en recadrant en douceur les spectateurs perturbants

Observer et déclencher les réactions du public après les moments forts par le regard, la gestuelle et la rhétorique

Choisir le mode d'organisation d'un spectacle en fonction de l'actualité professionnelle et dans le respect des réglementations en vigueur.

Développer et entretenir ses réseaux personnels et professionnels avec des employeurs, des partenaires et des intermédiaires professionnels.

Développer des stratégies de recherche d'emploi

Promouvoir son offre par l'utilisation des techniques de marketing modernes

Estimer le budget d'un numéro ou d'un spectacle en termes de charges et produits pour chacun des postes

Appliquer les règles de facturation

Développer un argumentaire commercial ciblé

Appliquer les fondamentaux de la négociation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activités principaux

Le métier est exercé principalement dans le spectacle vivant (cabarets, théâtre, café-théâtre, music-hall, compagnies, Pôles cirques...) ou l'audiovisuel (télévision, cinéma).

Secteurs d'activités connexes

Le métier peut également être exercé pour le compte de collectivités locales (Villes notamment) ou d'employeurs qui n'ont pas pour activité principale le spectacle (parc de loisirs ou d'attraction, centre de loisirs, MJC, écoles, colonies de vacances, particuliers, hôtels, cafés, restaurants, maisons de retraite...)

Le magicien est la plupart du temps salarié qui travaille pour un employeur qui peut :

- soit relever du droit privé sous différents types de contrats de travail (CDI, CDD ou CDD d'usage s'il est intermittent),
- soit relever du droit public (établissements relevant de l'Etat ou des collectivités territoriales) en tant qu'agent contractuel.

Mais de plus en plus de magiciens sont des indépendants qui créent leur propre structure : ils se déclarent en micro-entreprise en tant qu'organisateur de spectacle, avec une licence d'entrepreneur de spectacle demandée à la DRAC.

Codes des fiches ROME les plus proches :

L1203 : Art dramatique

L1204 : Arts du cirque et arts visuels

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Tous les blocs de compétences doivent être validés pour accéder à la certification complète du titre de magicien.

Si certains blocs de compétences seulement sont obtenus, un certificat de bloc de compétences du titre de magicien est délivré par l'organisme.

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31004 - Exercice de la magie	<p>Descriptif : créer et améliorer continuellement un ensemble de tours enchaînés en s'enrichissant de l'existant et des nouveautés proposés par les confrères magiciens.</p> <p>Modalités d'évaluation Mise en situation devant le jury suivi d'un entretien avec le jury</p>
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31004 - Préparation d'un numéro ou d'un spectacle de magie	<p>Descriptif : Capacité à prendre compte tous les éléments particuliers liés à l'interprétation d'un numéro ou d'un spectacle Capacité à répéter jusqu'à obtention de l'effet artistique recherché</p> <p>Modalités d'évaluation Evaluation par étude de cas</p>
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31004 - Interprétation d'un numéro ou d'un spectacle de magie	<p>Descriptif : Capacité à interpréter un numéro ou un spectacle conformément à son écriture. Capacité à créer une émotion sur le public en utilisant le non-verbal comme vecteur de communication influente. Capacité à être à l'aise face au public et à adapter sa communication en fonction de ses réactions.</p> <p>Modalités d'évaluation Mise en situation devant le jury</p>
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31004 - Développement et gestion d'activité de magicien	<p>Descriptif : Capacité à se positionner sur le marché, réaliser une veille concurrentielle, faire sa promotion et vendre ses prestations.</p> <p>Modalités d'évaluation Evaluation par une étude de cas</p>

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury de l'évaluation finale est composé à minima de 3 professionnels en activité. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100%
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le jury de l'évaluation finale est composé à minima de 3 professionnels en activité. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100%
En contrat de professionnalisation	X	Le jury de l'évaluation finale est composé à minima de 3 professionnels en activité. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100%
Par candidature individuelle	X	Le jury de l'évaluation finale est composé à minima de 3 professionnels en activité. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100%
Par expérience dispositif VAE prévu en 2013	X	Le jury de l'évaluation finale est composé à minima de 3 professionnels en activité. Pourcentage de membres extérieurs à l'autorité délivrant la certification : 100%

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 11 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 21 juillet 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Magicien" avec effet du 4 avril 2014, jusqu'au 21 juillet 2023.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

9 titulaires de la certification par an en moyenne

Autres sources d'information :

contact@doublefond-formation.com

DOUBLE FOND FORMATION

Lieu(x) de certification :

Le double fond : Île-de-France - Paris (75) [75004]

1, place du marché Sainte Catherine, 75004 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :